

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 880

24 avril 2009

SOMMAIRE

Access Net S.à r.l.	42234	MD Lux S.à r.l.	42238
A.R.G. Holdings S.A.	42236	Meursault S.A.	42200
BD Euro Industry Corporation S.A.	42240	Millenium Investments S.A.	42240
Cadeaux Loschetter, S.à r.l.	42238	Natsource Asset Management (Luxembourg) S.à r.l.	42194
Cadeaux Loschetter, S.à r.l.	42239	Nuala Invest S.A.	42201
Campus Invest S.A.	42225	Pala HoldCo (Luxembourg) III S.à r.l.	42202
Ceparno	42225	Pala HoldCo (Luxembourg) II S.à r.l.	42199
Cerix Holding S.A.	42200	Pala HoldCo (Luxembourg) I S.à r.l.	42199
Clervision Sàrl	42223	Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l.	42195
Cz2 Blue S.à r.l.	42200	Parfumerie Gehlen-Gare S.à r.l.	42237
Dialectical Way S.A.	42200	Parfumerie Gehlen S.à.r.l.	42236
Dogus Luxembourg S.à r.l.	42198	Petrotec S.à r.l.	42202
Drivelux S.A.	42239	Real Property Investments S.A.	42196
Eagle 4 S.à r.l.	42237	Rock Ridge RE 25	42224
Eagle 7 S.à r.l.	42238	Rock Ridge RE 30	42205
Euro Bioenergy Holdings S.à r.l.	42203	Rock Ridge RE 31	42205
Everest Holding S.A.	42240	SPE III Sirani S.à r.l.	42195
Forum Funding Company S.à.r.l.	42225	Subcart S.A.	42198
Geldilux-TS-2009 S.A.	42212	Sud-Montage M&R S.à r.l.	42201
GIP Invest S.A.	42202	TJT (B) (Luxembourg) Investment Company S.à r.l.	42196
Halian, s.à r.l.	42239	Tothill S.à r.l.	42203
Icalux S.A.	42240	Vaolu S.A.	42206
Jeancel	42234	Zel S.A.	42239
KTP Invest S.A.	42195	Zubaran Holding S.A.	42196
Lear Financial Services (Luxembourg) ...	42194		
Le Petit Manoir S.à r.l.	42197		
Maxtron S.à r.l.	42197		

Lear Financial Services (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 97.806.

—
Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société du 19 mars 2009

En date du 19 mars 2009 l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de nommer

- Monsieur Martin Henningsen, né le 27 septembre 1967 à Hambourg, Allemagne, ayant comme adresse, Dantestrasse 3, D-60325, Frankfurt-am-Main, Allemagne, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée,

- Monsieur Alexandre Brue, né le 21 février 1964 à Paris, France, ayant comme adresse, 7, avenue du Général Dubail, F-78100 Saint-Germain-en-Laye, France, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Paul Jefferson, gérant A
- Monsieur Robert Hooper, gérant A
- Monsieur Martin Henningsen, gérant A
- Monsieur Alexandre Brue, gérant A
- Monsieur Luca Gallinelli, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Lear Financial Services (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2009046034/250/29.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01673. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Natsource Asset Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.429.

—
*Extrait des résolutions prises
par l'associé unique en date du 30 mars 2009*

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Robert FABER de son poste de gérant B de la société avec effet au 31 octobre 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant B de la société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Troisième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966, à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant B de la société pour une durée illimitée avec effet au 31 octobre 2008.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009046336/6341/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02146. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

KTP Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 105.507.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009046373/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02693. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.652.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 2 mars 2009 de la société Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:
- Manacor (Luxembourg) S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2. Démission des Gérants suivants:

- Dominique ROBYNS
- Florence GERARDY

3. Le siège de la société est transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 2 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2009046459/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02615. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

SPE III Sirani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.497.

La société a été constituée suivant acte reçu part Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2895 du 13 décembre 2007.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III Sirani S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009046132/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02567. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Zubaran Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.501.

Constituée par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 juillet 1997, acte publié au Mémorial C n° 651 du 21 novembre 1997. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé le 7 décembre 2001 dont l'extrait a été publié au Mémorial C n° 779 du 23 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZUBARAN HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009046131/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02386. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Real Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.646.

Constituée par-devant Me Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 mars 1997, acte publié au Mémorial C no 357 du 7 juillet 1997, modifiée par acte sous-seing privé en date du 11 octobre 2001, acte publié au Mémorial C no 606 du 18 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REAL PROPERTY INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009046129/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02390. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

TJT (B) (Luxembourg) Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.845.

Constituée par-devant Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 juin 2002, acte publié au Mémorial C n° 1258 du 29 août 2002. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 14 octobre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1153 du 4 novembre 2003.

Le bilan au 15 octobre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TJT (B) (Luxembourg) Investment Company S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009046127/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02397. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Maxtron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.382.

Constituée par-devant Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 juillet 2002, acte publié au Mémorial C no 1409 du 28 septembre 2002, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 juillet 2006, acte publié au Mémorial C no 1954 du 18 octobre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAXTRON S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009046120/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02404. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Le Petit Manoir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 24, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 105.037.

L'an deux mil neuf, le dix-neuf mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

L'associé

Monsieur Cyrille René SETOCA MUACHO commerçant, né à Dudelange le 15 novembre 1971, demeurant actuellement à L-3429 Dudelange, 40, route de Burange

ici représentée par la société anonyme FEGON INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy, elle-même représentée par son administrateur-délégué Monsieur Claude KARP, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 mars 2009.

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par son mandataire, exposé au notaire instrumentant qu'il est l'associé unique, représentant l'intégralité du capital, de la société à responsabilité limitée "LE PETIT MANOIR S.à r.l." avec siège social à L-1449 Luxembourg, 24, rue de l'Eau.

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 105.037

constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 280 du 30 mars 2005..

Que le capital social de la société s'élève actuellement à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est devenu propriétaire de l'entière des parts sociales suite à une cession de part datée du 9 février 2009 par laquelle Madame Maria Da Conceição Setoca Muacho, a cédé sa part sociale à Monsieur Cyrille René SETOCA MUACHO.

Copie de la cession de parts après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Ensuite l'associé unique confirmé, agissant comme ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter las résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique décide en conséquence de la prédite cession de parts, de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune, toutes attribuées à Monsieur Cyrille René SETOCA MUACHO."

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C.KARP, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11304. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009046182/206/51.

(090053489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Dogus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.416.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 mars 2003, acte publié au Mémorial C no 422 du 17 avril 2003. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 8 novembre 2007, acte publié au Mémorial C n° 2893 du 13 décembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOGUS LUXEMBOURG S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009046125/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02400. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Subcart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.770.

Le Bilan au 31/12/08 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL

Director

Référence de publication: 2009046117/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02956. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Pala HoldCo (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.654.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 2 mars 2009 de la société Pala HoldCo (Luxembourg) I S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

- Manacor (Luxembourg) S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2. Démission des Gérants suivants:

- Dominique ROBYNS

- Florence GERARDY

3. Le siège de la société est transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 2 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pala HoldCo (Luxembourg) I S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009046460/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02616. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Pala HoldCo (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.243.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 2 mars 2009 de la société Pala HoldCo (Luxembourg) II S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

- Manacor (Luxembourg) S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2. Démission des Gérants suivants:

- Dominique ROBYNS

- Florence GERARDY

3. Le siège de la société est transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 2 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pala HoldCo (Luxembourg) II S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009046461/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02617. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Cerix Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 107.858.

—
*Extrait des résolutions prises
à la réunion du conseil d'administration du 25 mars 2009*

Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est élu comme président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010, approuvant les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009045816/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00047. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Dialectical Way S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 103.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009045626/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01511. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Cz2 Blue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 129.785.

Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, le siège social de Colony Luxembourg S.à.r.l., gérant de la société, a été transféré du 1 rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009045908/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00993. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Meursault S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 60.901.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2007 tenue de manière extraordinaire
à 11.00 heures le 12 mars 2009*

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- Madame Anique Bourkel, adresse professionnelle 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

- Monsieur Michel Bourkel,, adresse professionnelle 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- Monsieur Fulvio Tettamanti, adresse professionnelle 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

administrateur-délégué:

- Monsieur Michel Bourkel, adresse professionnelle 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zurich

qui tous acceptent pour l'exercice 2008, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009046530/766/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08443. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Nuala Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 111.261.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire à 09.00 heures le 22 octobre 2008

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, adresse professionnelle au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, adresse professionnelle au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, adresse professionnelle au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, adresse professionnelle au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallensellen Zurich;

qui tous acceptent, pour l'année 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009046531/766/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08455. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Sud-Montage M&R S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 33, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 145.452.

EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale sous seing privée du 25 mars 2009 que l'assemblée générale a décidé:

a) de nommer à compter du 25 mars 2009:

- dans la fonction de gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur José Antonio RODRIGUES, menuisier, demeurant à L-4761 Pétange, 83, rue de Luxembourg.

- dans la fonction de gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur René MAUER, menuisier, demeurant à L-4025 Esch-sur-Alzette, 33, rue de Belvaux.

b) de préciser que la société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 mars 2009.

Pour le notaire

Aloyse BIEL / Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2009046567/203/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02343. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

GIP Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 79.099.

—
*Auszug aus dem Umlaufbeschluss
des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 27. März 2009*

Es geht aus dem Umlaufbeschluss des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 27. März 2009 hervor, daß:

- Herr Lothar Antz, geboren am 7. Juli 1963 in Trier, Deutschland, wohnhaft in Mittelweg, 7, D-54293 Trier, Deutschland, mit sofortiger Wirkung als täglicher Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen wurde.

Zum Vermerk im Luxemburgischen Amtsblatt, Band C.

Luxembourg, den 1. April 2009.

Max Kremer.

Référence de publication: 2009046477/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02560. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Petrotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.650.850,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.109.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Concernant l'associé Petrotec Management Beteiligungs-GmbH & Co. KG, il y a lieu de lire comme suit:

- Nom du registre: Amtsgericht Coesfeld

Numéro d'immatriculation: HRA 5731

Siège social de la personne morale: 18, Fürst-zu-Salm-Salm-Strasse, D-46325 Borken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Petrotec S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009046475/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02557. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Pala HoldCo (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.242.

—
Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 2 mars 2009 de la société Pala HoldCo (Luxembourg) III S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

- Manacor (Luxembourg) S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2. Démission des Gérants suivants:

- Dominique ROBYNS
- Florence GERARDY

3. Le siège de la société est transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 2 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pala HoldCo (Luxembourg) III S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009046462/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02619. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Euro Bioenergy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.207.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 25 février 2009 que Monsieur Robert Warburton, administrateur de sociétés, né le 13 février 1955 à Fall River, Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), domicilié professionnellement à 600 Travis Street, Ste 2310, Houston TX 77002 (Etats-Unis d'Amérique), a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de la société.

Il résulte également desdites résolutions que Monsieur Wallace Varga, directeur fiscal, né le 24 août 1969 à Malden, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, domicilié professionnellement au 200, Clarendon Street, 25th Floor, Boston, MA 02116 (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé gérant de la société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009046593/4170/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02018. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Tothill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 122.793.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the second of April.

Before us, Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Has appeared:

LTA Investments Inc., with registered office at Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, Republic of Panama, registered with the Panamanian Trade and Corporation Register under number Microjacket 521268, document 929263,

here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy given under private seal on April 1st, 2009.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- "Tohill S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 560A, rue de Neudorf, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register under number B 122793, (hereinafter referred to as the "Company") has been incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, on December 11th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 213 of February 20th, 2007.

- The share capital of the Company presently amounts to twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) consisting of five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

- The appearing person is the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing person, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing person, as the liquidator of the Company, declares that all liabilities of the Company have been settled.

- The activity of the Company has ceased; all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and commitments of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the manager of the dissolved Company for the exercise of his mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, The present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux avril.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LTA Investments Inc., ayant son siège social à Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, République de Panama, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Panama sous le numéro Microjacket 521268, document 929263,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 1^{er} avril 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- "Tohill S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122793 (ci-après la "Société"), a été constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger le 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 213 du 20 février 2007.

- La Société a actuellement un capital social de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25.-) chacune.

- La comparante est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne pleine et entière décharge au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal. Fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 avril 2009. Relation: ECH/2009/408. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 03 avril 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009047451/201/83.

(090054352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

Rock Ridge RE 30, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.009.

Die Gesellschaft wurde am 6. September 2007 gegründet gemäß Urkunde vom Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg veröffentlicht im luxemburgischen Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg Nr. 2439 vom. 27. Oktober 2007.

Die Bilanz vom 31. März 2009 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rock Ridge RE 30 S.à r.l., en liquidation volontaire

Unterschrift

Référence de publication: 2009047350/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03677. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

Rock Ridge RE 31, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.008.

Die Gesellschaft wurde am 6. September 2007 gegründet gemäß Urkunde vom Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg veröffentlicht im luxemburgischen Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg Nr. 2430 vom 26. Oktober 2007.

Die Bilanz vom 28. November 2008 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rock Ridge RE 31 S.à r.l., en liquidation volontaire

Unterschrift

Référence de publication: 2009047348/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03681. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

Vaolu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 145.657.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Florent MAMELLE, gérant de société, né à Lyon le 10 septembre 1967, demeurant à F-75011 Paris, 1, rue Gerbier,

ici représenté par Monsieur Karl GUENARD, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 mars 2009.

La procuration prémentionnée restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de "VAOLU S.A."

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social dans le cadre de toute activités permises à une société de participations financières.

Art. 3. Le capital social est fixé à VINGT-SIX MILLIONS QUATRE-VINGT-SIX MILLE EUROS (26.086.000.- EUR) représenté par deux cent soixante mille huit cent soixante (260.860) actions de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

La société peut dans la mesure et dans les conditions prescrites par la loi racheter ses propres actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sous réserve des restrictions prévues par la loi.

Le capital social de la société pourra être porté à CINQUANTE MILLIONS D'EUROS (50.000.000.- EUR) par la création et l'émission d'actions, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes (ci-après le "Capital autorisé").

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances, par conversion d'obligations convertibles en actions ou encore, sur approbation de l'assemblée générale ordinaire, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du Capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans prenant cours le jour de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, étant entendu que les obligations convertibles émises jusqu'à cette date pourront encore être converties ultérieurement.

S'agissant des actions du Capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration, cette autorisation peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires statuant dans la forme requise pour modifier les statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au Capital autorisé, dans les limites du Capital autorisé.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société peut également émettre des actions rachetables dans les formes et limites de l'article 49-8 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Ces actions constitueront une classe distincte d'actions.

Le conseil d'administration décidera du rachat de ces actions dans les conditions prévues dans les présents statuts et selon les règles prescrites dans l'article 49-8 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée et spécialement les conditions prévues par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société ("Avoirs Nets") représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Art. 6. Si la société a émis des actions rachetables conformément à l'article précédent, ces actions et les actions ordinaires constituent des catégories d'actions distinctes de la société, mais ont le même rang (clause pari passu) à tous égards, sont identiques à tous égards et confèrent le même nombre de voix, les mêmes dividendes et droits de liquidation, sauf dispositions contraires des Statuts.

Les détenteurs des actions disposent d'un droit de souscription préférentiel sur les actions de la même catégorie que celle des actions qu'ils détiennent.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 7. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société ne comporte qu'un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, le conseil d'administration peut être réduit à un administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou peut être l'Administrateur Unique de la société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé en conformité avec l'article 51 bis de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Les administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie et par tout autre moyen électronique de communication permettant l'identification du mandant, étant admis.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la société par voie de visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la société.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration à la date de la réception de la dernière signature au siège de la société.

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par le président du conseil d'administration ou par deux autres administrateurs.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres

résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

En cas d'un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

En cas d'Administrateur Unique, la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de son Administrateur Unique ou par la signature unique d'un délégué de l'Administrateur Unique dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 13. La société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Chaque action donne droit à une voix sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des présents statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les présents statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 14. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 14 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de l'année suivante.

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
3. La première assemblée générale extraordinaire décidera de la nomination des administrateurs et des commissaires aux comptes ainsi que de la détermination du siège social. Le changement ultérieur du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg pourra être effectué librement par le conseil d'administration selon l'article 1 des présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les 260.860 actions et déclare les libérer par apport en nature de DEUX CENT MILLE DEUX CENTS (200.200) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (10.- EUR), représentant 100% du capital de INCOTECH, une société à responsabilité limitée française, ayant son siège social au 116, rue de Charenton, F-75012 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 483 579 850.

Conformément à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les apports en nature des parts sociales ont fait l'objet d'un rapport daté du 26 mars 2009 établi par H.R.T. Révision, en la personne de Monsieur Dominique RANSQUIN, Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, qui conclut comme suit:

" **6. Conclusion.** Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins à 260.860 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune de VAOLU S.A. à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de la constitution de VAOLU S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable."

En outre, il résulte d'un certificat émis en date du 24 mars 2009 par le conseil de gérance de INCOTECH que:

- "Monsieur Florent MAMELLE, prénommé, est propriétaire de 200.200 parts sociales de INCOTECH, correspondant à 100 % du capital de la société;
- les parts sociales sont entièrement libérées;
- Monsieur Florent MAMELLE est la seule personne qui a un droit sur les parts sociales et à pouvoir disposer des actions;
- aucune des parts sociales n'est nantie de gage ou d'usufruit, il n'existe aucun droit d'acquiescer ni de gager ou de démembrer la propriété des parts sociales et aucune part sociale n'est soumise à une saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne pourrait demander qu'une ou plusieurs parts sociales lui soient transférées;
- en vertu du droit français et des statuts de la société, les parts sociales sont librement transférables;
- toutes formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société requises en France, produiront leurs effets sur réception par le notaire d'une copie certifiée d'un acte notarié instrumentant cet apport en nature;
- la différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur totale de l'apport en nature sera transféré à un compte de prime d'émission de la société."

Ce rapport et ce certificat, après avoir été signés ne varientur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec ce dernier.

Constatacion

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ sept mille cinq cents euros (7.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, le comparant, ès-qualités qu'il agit, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans le ressort de la ville de Luxembourg.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc AMBROISIEN, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

b) Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur adjoint, né à Pétange, le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

c) Monsieur Karl GUENARD, expert comptable, né à Blois, le 4 juin 1967, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

4.- Est nommé commissaire aux comptes:

La fiduciaire Simmer et Lereboulet S.A., ayant son siège social à L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle, R.C.S. Luxembourg B 73.846.

5. - Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2014.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Guenard, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2009. Relation: LAC/2009/12824. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009047540/220/360.

(090054705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

Geldilux-TS-2009 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.662.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Stichting Rebna, a foundation (stichting) established under the laws of The Netherlands, having its statutory seat (statutaire zetel) in The Netherlands at Dam 7, 1012 JS Amsterdam, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam (Handelsregister van de Kamer van Koophandel voor Amsterdam) under number 34306791.

Being represented by Ms Flora GIBERT, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which it declared to establish.

Chapter I - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Corporate name.

1.1 There is hereby formed a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles"). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitisation as amended (the "Securitisation Law").

1.2 The Company exists under the name of "Geldilux-TS-2009 S.A.".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") or the sole director of the Company (the "Sole Director") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors or by the Sole Director.

3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is to act as acquisition and/or issuing entity in the context of one or several securitisation operations governed by and under the Securitisation Law.

3.2 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to receivables, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities by itself or by another securitisation entity the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

3.3 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

(a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments (in the widest sense of the word) issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies;

(b) sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Board of Directors, the Sole Director or any person appointed for such purpose shall approve at such time;

(c) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company;

(d) in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions and repo agreements;

(e) enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions;

(f) issue bonds, notes or any other form of debt securities (including by way of participation interest) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company; and

(g) enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitisation Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of the securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.

3.4 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000), divided into thirty-one thousand (31,000) registered shares with a par value of one Euro (€ 1) each, fully paid up (by 100 %).

6. Form of the shares. The shares are in registered form and subject to the relevant legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the Board of Directors or the Sole Director shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Bonds, Notes and Other debt instruments

9. Registered or Bearer form. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes, certificates or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV - Directors, Board of directors, Independent auditors

10. Board of directors or Sole director.

10.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (the "Directors" and each a "Director"), who need not be shareholders.

10.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director, named the Sole Director, until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

10.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

10.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the board of directors.

11.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

11.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

11.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

12. General powers of the board of directors / Sole director.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director is authorised to transfer, assign and dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Law.

13. Delegation of powers.

13.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members

of the Board of Directors, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

13.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

14. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the signatures of any two Directors together or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

15. Independent auditor.

15.1 The accounts of the Company are audited by one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises) appointed by the Board of Directors or by the Sole Director.

15.2 The independent auditors are re-eligible.

16. Conflict of interests.

16.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has an interest in, or is a Director, associate, officer or employee of such other company or firm, provided that paragraph 16.3 is complied with.

16.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3 In the event that any Director of the Company may have any opposing interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board of Directors such opposing interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

16.4 If there is only one Director, by derogation to paragraph 16.3, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest opposing with that of the Company.

16.5 The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors or of the Sole Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

Chapter V - General meeting of shareholders

17. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

17.1 The Company may have a Sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the company.

17.2 If there is only one shareholder, that Sole Shareholder shall assume all powers conferred to the general meeting of shareholders and shall take the decision in writing.

17.3 In the event of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

17.4 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In the event that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

17.5 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

17.6 The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, only the forms received by the company three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to shall be taken into account.

17.7 The shareholders are entitled to participate in the meeting by teleconference or by way of telecommunications allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means of communication must comply with technical features guaranteeing effective participation in the meeting whereof the deliberations are transmitted on a continuous basis.

17.8 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.

17.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous

meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-thirds of the votes cast of the shareholders present or represented.

17.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

18. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last Friday of June at 15:00 o'clock, and for the first time in 2010. If such day is a public holiday, the annual general meeting of shareholders will be held on the next following business day.

19. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

20. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

21. Business year.

21.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2009.

21.2 The Board of Directors or the Sole Director shall draw up the balance sheet and the profit and loss account. It shall submit these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

22. Distribution of profits.

22.1 Each year at least five per cent (5%) of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

22.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

22.3 The Board of Directors or the Sole Director may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

23. Dissolution, Liquidation.

23.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

23.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders.

23.3 If no liquidators are appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidator(s) vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

24. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Securitisation Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for thirty-one thousand (31,000) shares as follows:

Stichting Rebna	31,000 shares
Total: thirty-one thousand shares	31,000 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand Euro.

First resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, Stichting Rebna, considering itself as duly convened, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of the shareholders passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as Directors, each with a mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2011:
 - (a) Mrs Rita Goujon, manager, born on 27 May 1971 in Hayange (France) with professional address at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg;
 - (b) Mrs Laetitia Antoine, manager, born on 30 March 1973 in Woippy (France) with professional address at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg; and
 - (c) Mr Jean-Robert Bartolini, senior vice president, born on 10 November 1962 in Differdange (Luxembourg) with professional address at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Am fünf und zwanzigsten März des Jahres zweitausendundneun
vor Maître Joseph ELVINGER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIEN

Stichting Rebna, eine Stiftung (stichting) nach dem Recht der Niederlande mit Geschäftssitz (statutaire zetel) in Dam 7, 1012 JS Amsterdam, Niederlande, eingetragen bei der Handelskammer in Amsterdam (Handelsregister van de Kamer van Koophandel voor Amsterdam) unter der Nummer 34306791,

vertreten durch Frau Flora GIBERT, Juristin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, die, durch die Erschienenen und den unterzeichneten Notar mit "ne varietur" paraphiert, dieser Urkunde beigelegt bleibt und zeitgleich mit dieser bei den Registerstellen eingereicht wird.

Die Erschienenen, handelnd in der oben genannten Eigenschaft, hat den Notar gebeten, die nachfolgende Satzung einer Aktiengesellschaft (société anonyme) aufzusetzen, die sie nach eigener Aussage zu gründen wünscht.

Kapitel I. - Firma, Sitz, Dauer des Bestehens, Gesellschaftszweck

1. Rechtsform, Name der Gesellschaft.

1.1 Die Gesellschaft ist eine Luxemburger Aktiengesellschaft (société anonyme) (die "Gesellschaft"), gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gemäß dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das "Gesetz von 1915") und der vorliegenden Satzung. Die Gesellschaft unterliegt dem Gesetz vom 22. März 2004 über die Verbriefung in seiner aktuellen Fassung (das "Verbriefungsgesetz").

1.2 Die Gesellschaft handelt unter dem Namen "Geldilux-TS-2009 S.A.".

2. Sitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt (Großherzogtum Luxemburg).

2.2 Der Sitz kann durch einen Beschluss des Alleinaktionärs der Gesellschaft (der "Alleinaktionär"), beziehungsweise im Falle des Vorhandenseins mehrerer Aktionäre durch einen den Anforderungen an Satzungsänderungen genügenden Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre in eine andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

2.3 Der Verwaltungsrat der Gesellschaft (der "Verwaltungsrat") oder der alleinige Verwaltungsrat der Gesellschaft (der "alleinige Verwaltungsrat") ist ermächtigt, die Adresse der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde zu verlegen, in der sich der Sitz der Gesellschaft befindet.

2.4 Sollten außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eintreten oder unmittelbar bevorstehen, aufgrund derer Einschränkungen der üblichen Abläufe am Sitz der Gesellschaft oder der Kommunikation mit dem Ausland zu erwarten sind, kann der Sitz der Gesellschaft bis zu einer vollständigen Normalisierung dieser Umstände vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Eine solche Entscheidung lässt die Nationalität der Gesellschaft unberührt,

die ungeachtet der Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die Sitzverlegung ins Ausland trifft der Verwaltungsrat oder der alleinige Verwaltungsrat.

3. Gesellschaftszweck.

3.1 Der Zweck der Gesellschaft besteht darin, im Rahmen einer oder mehrerer unter das Verbriefungsgesetz fallende und durch dieses Gesetz geregelte Verbriefungsgeschäfte als Erwerbengesellschaft und/oder Emittent zu fungieren.

3.2 Die Gesellschaft kann Rechtsgeschäfte vornehmen, durch die sie unmittelbar oder mittelbar über eine andere Gesellschaft Risiken erwirbt oder übernimmt, die mit Forderungen, anderen Vermögenswerten oder Verbindlichkeiten Dritter verbunden sind oder die den Geschäftstätigkeiten Dritter ganz oder teilweise innewohnen. Der Erwerb oder die Übernahme derartiger Risiken durch die Gesellschaft wird dadurch finanziert, dass die Gesellschaft selbst oder eine andere Verbriefungsgesellschaft Wertpapiere ausgeben, deren Wert oder Rendite von den seitens der Gesellschaft erworbenen oder übernommenen Risiken abhängt.

3.3 Im Rahmen der vorstehenden allgemein gültigen Regelung darf die Gesellschaft insbesondere:

(d) von internationalen Institutionen und Organisationen, souveränen Staaten, Kapital- oder Personengesellschaften begebene Wertpapiere und Finanzinstrumente (im weitesten Sinne) zeichnen oder in sonstiger geeigneter Weise erwerben;

(e) ihre Vermögenswerte in einer Weise und zu einem Gegenwert verkaufen, übertragen, abtreten oder belasten oder anderweitig darüber verfügen, wie von dem Verwaltungsrat, dem alleinigen Verwaltungsrat oder einer anderen mit dieser Aufgabe betrauten Person zu dem betreffenden Zeitpunkt genehmigt;

(f) zur Förderung ihres Gesellschaftszwecks ihre Vermögenswerte, Wertpapiere oder sonstigen Finanzinstrumente verwalten, einsetzen oder anderweitig verwenden, und im Rahmen von Artikel 61 Abs. 3 des Verbriefungsgesetzes an den von der Gesellschaft gehaltenen Vermögenswerten und Rechten Garantien oder Sicherheiten in Form von Pfandrechten, Grundpfandrechten, Gebühren oder jeder andere Form von Sicherheit bestellen;

(g) in Zusammenhang mit der Verwaltung ihrer Vermögenswerte Wertpapierleihen und Wertpapierpensionsgeschäfte abschließen;

(h) Derivatgeschäfte (insbesondere Swaps, Futures, Forwards und Optionsgeschäfte) und vergleichbare Transaktionen abschließen und durchführen;

(i) Anleihen, Schuldverschreibungen oder andere Schuldtitel (auch in Form von Beteiligungsrechten) oder Aktienwerte ausgeben, deren Wert oder Rendite von den von der Gesellschaft erworbenen oder übernommenen Risiken abhängt und

(j) als Kreditnehmer Darlehensvereinbarungen im Rahmen des Verbriefungsgesetzes eingehen, insbesondere zum Zwecke der Finanzierung des Erwerbs oder der Übernahme von Risiken (vor Ausgabe der Wertpapiere oder allgemeiner, sofern die Gesellschaft als Erwerber tätig wird), oder um Zahlungs- oder andere Verpflichtungen zu erfüllen, die ihr aufgrund der von ihr ausgegebenen Wertpapiere oder aufgrund von Verträgen obliegen, die sie im Zusammenhang mit ihren Tätigkeiten abgeschlossen hat.

3.4 Die Gesellschaft kann Maßnahmen zum Schutz ihrer Rechte treffen und Transaktionen jeglicher Art vornehmen, die unmittelbar oder mittelbar mit dem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen, oder dem Gesellschaftszweck nützen und geeignet sind, seine Erreichung oder Förderung voranzubringen.

4. Dauer des Bestehens. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

Kapitel II. - Kapital

5. Kapital. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (€ 31.000), eingeteilt in einunddreißigtausend (31.000) Namensaktien mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (€ 1) und ist vollständig einbezahlt (100 %).

6. Form der Anteile. Die Anteile lauten auf den Namen und unterliegen den entsprechenden gesetzlichen Bestimmungen.

7. Zahlungen auf Anteile. Zahlungen auf Anteile, die zum Zeitpunkt der Zeichnung noch nicht voll eingezahlt waren, können zu dem Zeitpunkt und zu den Bedingungen erfolgen, wie von dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwaltungsrat jeweils von Zeit zu Zeit festgelegt. Eingeforderte Einzahlungen auf Anteile werden von allen in Umlauf befindlichen und nicht voll eingezahlten Anteile zu gleichen Teilen eingefordert.

8. Kapitalerhöhungen oder - Herabsetzungen.

8.1 Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft kann durch einen Beschluss der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden, der den rechtlichen Anforderungen die für Satzungsänderungen gelten entsprechen muss.

8.2 Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile im Rahmen der rechtlich vorgesehenen Grenzen zurückkaufen.

Kapitel III. - Anleihen, Schuldverschreibungen und andere schuldtitle

9. Namens- oder Inhaberpapieren. Die Gesellschaft kann Anleihen, Schuldverschreibungen oder andere Schuldtitel als Namens- oder Inhaberpapiere in Zertifikatsform begeben. Anleihen, Schuldverschreibungen oder andere Schuldtitel, die als Namenspapiere begeben wurden, können nicht in Inhaberpapiere umgetauscht oder umgewandelt werden.

Kapitel IV. - Verwaltungsratsmitglieder, Verwaltungsrat, Unabhängiger Wirtschaftsprüfer

10. Verwaltungsrat oder alleiniger Verwaltungsrat.

10.1 Im Falle vom Vorhandensein einer Mehrzahl von Aktionären, sind die Geschäfte der Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat zu führen, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht (die "Verwaltungsratsmitglieder" und jeder ein "Verwaltungsratsmitglied"), bei denen es sich nicht um Aktionäre handeln muss.

10.2 Wird die Gesellschaft durch einen Alleinaktionär gegründet oder wird während einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, sind die Geschäfte der Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat zu führen, bestehend entweder aus einem einzigen Verwaltungsratsmitglied, genannt der alleinige Verwaltungsrat, bis zum Zeitpunkt der nächsten Hauptversammlung der Aktionäre, die das Bestehen von mehr als einem Aktionär feststellt oder bestehend aus mindestens drei Verwaltungsratsmitgliedern. Eine juristische Person kann Mitglied des Verwaltungsrats sein. In einem solchen Falle muss die juristische Person einen ständigen Vertreter benennen, der diese Aufgabe namens und im Auftrag der juristischen Person erfüllt. Die jeweilige juristische Person kann ihren ständigen Vertreter nur seines Amtes entheben, wenn sie gleichzeitig einen Nachfolger ernannt.

10.3 Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwaltungsrat werden von der Hauptversammlung der Aktionäre für einen Zeitraum von höchstens sechs Jahren bestellt und können wiedergewählt werden. Sie können jederzeit durch einen Beschluss der Hauptversammlung ihres Amtes enthoben werden. Sie bleiben solange im Amt, bis ihre Nachfolger ernannt worden sind. Wenn ein Verwaltungsratsmitglied ohne Angabe der Amtsdauer ernannt wird, gilt dieses als für einen Zeitraum von sechs Jahren ab Ernennung ernannt.

10.4 Wird ein Platz im Verwaltungsrat wegen Todes oder Ausscheidens eines Verwaltungsratsmitglieds oder aus anderen Gründen frei, können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder eine Sitzung abhalten und mit einer Mehrheit der Stimmen ein Verwaltungsratsmitglied wählen, das den freien Platz besetzt, bis die nächste Hauptversammlung stattfindet, die zur Ratifizierung dieser Wahl aufgefordert werden wird.

11. Sitzungen des Verwaltungsrats.

11.1 Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden (der "Vorsitzende"). Der erste Vorsitzende kann von der ersten Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden. Wenn der Vorsitzende nicht anwesend sein kann, wird er durch ein Verwaltungsratsmitglied ersetzt, das zu diesem Zwecke aus der Mitte der bei der Sitzung anwesenden Verwaltungsratsmitglieder gewählt wird.

11.2 Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder einem beliebigen Verwaltungsratsmitglied einberufen. Falls alle Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind, können sie auf die Einhaltung der mit der Einberufung der Sitzung verbundenen Anforderungen und Formalitäten verzichten.

11.3 Der Verwaltungsrat kann nur wirksam zusammenkommen und Beschlüsse fassen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder durch Stimmrechtsbevollmächtigte ordnungsgemäß vertreten ist.

11.4 Ein Verwaltungsratsmitglied kann bei jeder Sitzung des Verwaltungsrats handeln, indem es schriftlich ein anderes Verwaltungsratsmitglied als seinen Stimmrechtsbevollmächtigten bestellt. Ein Verwaltungsratsmitglied kann ein anderes Verwaltungsratsmitglied auch telefonisch zur Vertretung ermächtigen, was einer späteren schriftlichen Bestätigung bedarf.

11.5 Sämtliche Beschlüsse des Verwaltungsrates bedürfen einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Bei Abstimmungen ist im Fall von Stimmgleichheit die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

11.6 Die Teilnahme per Videokonferenz oder per Telefonkonferenz ist erlaubt, vorausgesetzt, dass jedes teilnehmende Verwaltungsratsmitglied die Versammlung akustisch mitverfolgen und von allen anderen diese Technologie verwendenden Verwaltungsratsmitgliedern gehört werden kann; sie gelten als anwesend und sind berechtigt per Videokonferenz oder Telefon abzustimmen.

11.7 Eine wirksame Beschlussfassung des Verwaltungsrates kann mit schriftlicher Zustimmung und persönlicher Unterschrift aller Verwaltungsratsmitglieder im Umlaufverfahren erfolgen (résolutions circulaires). Die Zustimmung kann in einem oder mehreren gesonderten Dokumenten enthalten sein, die per Fax oder E-Mail übermittelt werden. Auf diesem Wege gefasste Beschlüsse sind ebenso gültig und wirksam wie bei ordnungsgemäß einberufenen Sitzungen des Verwaltungsrats gefasste Beschlüsse. Das Datum der Beschlussfassung ist das Datum der zuletzt geleisteten Unterschrift.

11.8 Stimmabgaben können weiterhin auf anderem Wege erfolgen, wie beispielsweise per Fax, E-Mail oder Telefon, wobei im letzteren Falle die Stimmabgabe einer schriftlichen Bestätigung bedarf.

11.9 Das Protokoll einer Sitzung des Verwaltungsrats wird von allen bei der Sitzung anwesenden Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Auszüge werden vom Vorsitzenden des Verwaltungsrats oder zwei beliebigen Verwaltungsratsmitgliedern beglaubigt.

12. Allgemeine Befugnisse des Verwaltungsrats / Des alleinigen Verwaltungsrats.

12.1 Dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwaltungsrat stehen die weitestgehenden Befugnisse zur Vornahme von Verwaltungs- und Verfügungsmaßnahmen im Interesse der Gesellschaft zu. Sämtliche Befugnisse, die nicht von Rechts wegen oder durch diese Satzung ausdrücklich der Hauptversammlung vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des Verwaltungsrats.

12.2 Der Verwaltungsrat oder der alleinigen Verwaltungsrat der Gesellschaft ist berechtigt, Vermögenswerte der Gesellschaft im Einklang mit dem Verbriefungsgesetz zu übertragen, abzutreten und darüber zu verfügen.

13. Übertragung von Befugnissen.

13.1 Der Verwaltungsrat oder der alleinige Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Führung des Tagesgeschäfts der Gesellschaft und zur Vertretung der Gesellschaft im Rahmen des Tagesgeschäfts auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrats oder andere Handlungsbevollmächtigte übertragen, bei denen es sich nicht um Aktionäre der Gesellschaft handeln muss; die näheren Bedingungen und die übertragenen Befugnisse legt der Verwaltungsrat fest.

13.2 Der Verwaltungsrat oder der alleinigen Verwaltungsrat kann sämtliche Befugnisse oder speziellen Aufgaben auch an Personen übertragen, die keine Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft sein müssen, Handlungsbevollmächtigte und Angestellte anstellen und entlassen und deren Bezüge festlegen.

14. Vertretung der Gesellschaft. Eine Verpflichtung der Gesellschaft gegenüber Dritten erfolgt, für den Fall des alleinigen Verwaltungsrats, durch die Unterschrift des alleinigen Verwaltungsrats und im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder oder durch die alleinige Unterschrift der Person, die eine solche Unterschriftsbefugnis von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder vom alleinigen Verwaltungsrat übertragen wurde, jedoch nur, soweit diese Befugnis reicht.

15. Unabhängiger Wirtschaftsprüfer.

15.1 Die Jahresabschlüsse der Gesellschaft werden von einem oder mehreren unabhängigen Wirtschaftsprüfern (réviseur(s) d'entreprises) geprüft, die vom Verwaltungsrat oder vom alleinigen Verwaltungsrat ernannt werden.

15.2 Die unabhängigen Wirtschaftsprüfer können wiedergewählt werden.

16. Interessenkonflikte.

16.1 Verträge oder sonstige Rechtsgeschäfte der Gesellschaft mit einer anderen Gesellschaft oder Firma werden nicht dadurch beeinträchtigt oder unwirksam, dass ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Angestellte oder Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft ein Interesse an der anderen Gesellschaft oder Firma haben oder Verwaltungsratsmitglieder, Gesellschafter, Handlungsbevollmächtigte oder Angestellte der anderen Gesellschaft oder Firma sind, sofern die Bestimmungen der Ziffer 16.3 beachtet werden.

16.2 Ein Verwaltungsratsmitglied, Angestellter oder Handlungsbevollmächtigter der Gesellschaft, welcher als Verwaltungsratsmitglied, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter in einer Gesellschaft oder Firma tätig ist, mit der die Gesellschaft Verträge abschließt oder sonstige Geschäftsbeziehungen eingeht, ist nicht allein aufgrund dieser Verbindung mit der anderen Gesellschaft oder Firma gehindert, über alle mit einem solchen Vertrag oder einer solchen Geschäftsbeziehung verbundenen Fragen zu beraten, abzustimmen oder damit zusammenhängende Handlungen auszuführen.

16.3 Sofern ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ein entgegenstehendes Interesse an einem Rechtsgeschäft der Gesellschaft hat oder verfolgt, teilt das Verwaltungsratsmitglied dem Verwaltungsrat dieses entgegenstehende Interesse mit und nimmt im Hinblick auf dieses Rechtsgeschäft nicht an Beratungen oder Abstimmungen teil. Von dem Rechtsgeschäft sowie dem Interesse des Verwaltungsratsmitglieds, wird bei der nächstfolgenden Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft berichtet.

16.4 Bei Vorhandensein nur eines Verwaltungsratsmitglieds, soll das Protokoll, unter Abänderung des Artikels 16.3, nur den Ablauf zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Verwaltungsrat, der ein Interesse hat, welches dem der Gesellschaft entgegensteht, aufzuführen.

16.5 Die Regelungen der vorstehenden Absätze gelten nicht, wenn die Beschlüsse des Verwaltungsrats oder des alleinigen Verwaltungsrats laufende Geschäftstätigkeiten zu üblichen Konditionen betreffen.

Kapitel V. - Hauptversammlung

17. Befugnisse des Alleinaktionärs / Der Hauptversammlung.

17.1 Die Gesellschaft kann durch einen Alleinaktionär gegründet werden, oder können alle Anteile der Gesellschaft von einer einzelnen Person gehalten werden. Tod oder Auflösung des Alleinaktionärs führt nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

17.2 Hat die Gesellschaft einen Alleinaktionär, soll dieser Alleinaktionär sämtliche Befugnisse, die der Hauptversammlung zustehen erhalten und Beschlüsse schriftlich fassen.

17.3 Im Falle, dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat, vertritt die Hauptversammlung die Gesamtheit der Aktionäre der Gesellschaft. Sie verfügt über die weitestgehenden Befugnisse zur Anordnung, Durchführung oder Genehmigung von Angelegenheiten der Gesellschaft.

17.4 Die Einberufung der Hauptversammlung soll mindestens fünfzehn Tage vor der Versammlung durch den Verwaltungsrat und im Einklang mit dem Gesetz von 1915 an jeden Inhaber von Namensaktien durch schriftliche Einberufungsmittel per Einschreiben erfolgen. Sofern sämtliche Aktionäre während der Hauptversammlung anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind und sie alle erklären, dass sie von der Tagesordnung ordnungsgemäß unterrichtet wurden, können diese auf die Einhaltung sämtlicher Anforderungen bezüglich Einberufung der Versammlung und Veröffentlichung der Tagesordnung verzichten.

17.5 Ein Aktionär kann sich bei einer Aktionärsversammlung durch einen schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder durch andere entsprechende elektronische Mittel) bestellten Stellvertreter vertreten lassen, der kein Aktionär sein muss, und ist dementsprechend berechtigt, sich bei der Abstimmung durch einen Stimmrechtsbevollmächtigten vertreten zu lassen.

17.6 Die Aktionäre sind berechtigt, mittels eines Abstimmungsformulars, das eine Zustimmung, Ablehnung oder Stimmenthaltung vorsieht, im Umlaufverfahren abzustimmen. Nur die Formulare, die spätestens drei (3) Tage vor der Hauptversammlung bei dem Sitz der Gesellschaft oder der Adresse, auf die in dem Einberufungsschreiben verwiesen wird, eingegangen sind, sollen bei der Feststellung der Beschlussfähigkeit der Gesellschaft berücksichtigt werden.

17.7 Die Aktionäre sind berechtigt, per Telekonferenz oder Telekommunikationsmedien, anhand derer man sie identifizieren kann, an der Versammlung teilzunehmen; sie gelten für die Zwecke der Feststellung der Beschlussfähigkeit und Ermittlung der Mehrheit als anwesend. Insoweit verwendete Kommunikationsmittel müssen in technischer Hinsicht geeignet sein, eine effektive Teilnahme an der Versammlung zu gewährleisten, deren Beratungen und Beschlussfassungen fortwährend zu übertragen sind.

17.8 Soweit nicht durch Gesetz oder durch die Satzung abweichend geregelt, werden Beschlüsse in den ordnungsgemäß einberufenen jährlichen oder ordentlichen Hauptversammlungen der Aktionäre mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, ungeachtet des Anteils des durch diese Stimmen jeweils vertretenen Kapitals.

17.9 Eine zur Änderung der Satzungsbestimmungen einberufene außerordentliche Hauptversammlung kann nur wirksam beraten, wenn mindestens die Hälfte des Kapitals vertreten ist und die geplante Satzungsänderung sich der Tagesordnung entnehmen lässt. Wenn die erste der vorgenannten Bedingungen nicht erfüllt ist, kann eine zweite Versammlung in der gemäß der Satzung oder entsprechend den gesetzlichen Regelungen vorgeschriebenen Weise einberufen werden. In der Einberufungsmittelteilung ist die Tagesordnung erneut mitzuteilen und das Datum und die Ergebnisse der vorangegangenen Versammlung anzugeben. Die zweite Versammlung kann ungeachtet des Anteils des bei der Versammlung vertretenen Kapitals wirksam beraten. Bei beiden Hauptversammlungen bedarf eine gültige Beschlussfassung einer Zweidrittelmehrheit aller abgegebenen Stimmen.

17.10 Eine Änderung der Nationalität der Gesellschaft oder eine Erhöhung oder Verringerung der Verbindlichkeiten der Aktionäre kann dagegen nur einvernehmlich durch alle Aktionäre, unter Einhaltung aller weiteren rechtlichen Erfordernisse beschlossen werden.

18. Zeit und Ort der Jahreshauptversammlung. Die Jahreshauptversammlung wird jeweils am letzten Freitag im Juni um 15 Uhr, erstmalig im Jahr 2010, an einem Ort in der Stadt Luxemburg abgehalten, der in der Einberufungsmittelteilung näher angegeben wird. Falls dieser Tag auf einen gesetzlichen Feiertag fällt, wird die Jahreshauptversammlung am ersten darauffolgenden Geschäftstag abgehalten.

19. Weitere Hauptversammlungen. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann weitere Hauptversammlungen einberufen. Eine Hauptversammlung ist auf Verlangen von Aktionären einzuberufen, die gemeinsam ein Fünftel des Kapitals der Gesellschaft vertreten.

20. Stimmen. Jeder Anteil gewährt eine Stimme. Ein Aktionär kann bei jeder Hauptversammlung, selbst bei der Jahreshauptversammlung, handeln, indem er schriftlich eine andere Person bevollmächtigt.

Kapitel VI. - Geschäftsjahr, Gewinnausschüttung

21. Geschäftsjahr.

21.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag des Monats Januar und endet am letzten Tag des Monats Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2009 endet.

21.2 Der Verwaltungsrat oder der alleinige Verwaltungsrat soll die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung erstellen. Er soll diese Unterlagen zusammen mit einem Geschäftsbericht der Gesellschaft mindestens einen Monat vor der Jahreshauptversammlung den externen Wirtschaftsprüfern vorlegen, die einen Bericht mit einer Bewertung der vorgelegten Unterlagen erstellen.

22. Gewinnausschüttung.

22.1 Jedes Jahr sind mindestens fünf Prozent (5 %) des Nettogewinns den gesetzlichen Rücklagen zuzuweisen. Eine solche Zuweisung zu den Rücklagen ist nicht mehr verpflichtend, sofern und solange die gesetzlichen Rücklagen mindestens ein Zehntel des Kapitals der Gesellschaft ausmachen.

22.2 Nachdem die Zuweisung zu den gesetzlichen Rücklagen erfolgt ist, entscheidet die Hauptversammlung über Verwendung und Ausschüttung der Nettogewinne.

22.3 Der Verwaltungsrat oder der alleinige Verwaltungsrat kann beschließen, gemäß den rechtlich vorgeschriebenen Bedingungen Interim dividenden auszuschütten.

Kapitel VII. - Auflösung, Liquidation

23. Auflösung, Liquidation.

23.1 Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Hauptversammlung aufgelöst werden, für den die selben Anforderungen an Beschlussfähigkeit und Mehrheitsverhältnisse gelten wie für die Änderung der Satzung.

23.2 Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere vom Alleinaktionär oder von der Hauptversammlung bestellte Liquidatoren.

23.3 Wenn keine Liquidatoren vom Alleinaktionär oder der Hauptversammlung bestellt werden, gelten die Verwaltungsratsmitglieder gegenüber Dritten als Liquidator(en).

Kapitel VIII. - Geltendes recht

24. **Geltendes recht.** Sämtliche nicht in dieser Satzung geregelten Angelegenheiten unterliegen den Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und des Verbriefungsgesetzes.

Zeichnung und Zahlung

Nach Gründung der Gesellschaft hat die vorstehend genannte Partei einunddreißigtausend (31.000) Anteile wie nachstehend angegeben gezeichnet:

Stichting Rebna	31.000 Anteile
Insgesamt: einunddreißigtausend Anteile	31.000 Anteile

Diese Anteile sind sämtlich voll eingezahlt, so dass der Betrag von einunddreißigtausend Euro (€ 31.000) der Gesellschaft sofort zur freien Verfügung steht, wie gegenüber dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der Notar, der die vorliegende Urkunde errichtet, erklärt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes von 1915 erfüllt sind und bezeugt deren Erfüllung hiermit ausdrücklich.

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Honorare und Gebühren jeglicher Form, die von der Gesellschaft in Zusammenhang mit ihrer Gründung zu tragen sind beziehungsweise ihr in Rechnung gestellt werden, wurden auf ca. drei tausend Euro geschätzt.

Erste Beschlüsse des alleinaktionärs

Unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft hat die vorstehend genannte Partei Stichting Rebna, die die Versammlung als ordnungsgemäß einberufen erachtet, in Vertretung des gesamten gezeichneten Kapitals und in Ausübung der Befugnisse der Hauptversammlung die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Als Anschrift der Gesellschaft wird 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg vorgesehen.

2. Die folgenden Personen wurden als Verwaltungsratsmitglieder gewählt, wobei ihr Amt jeweils anlässlich der im Jahre 2011 abzuhaltenden Jahreshauptversammlung endet:

(a) Fr. Rita Goujon, Geschäftsführerin, geboren am 27. Mai 1971 in Hayange (Frankreich), geschäftsansässig in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

(b) Fr. Laetitia Antoine, Geschäftsführerin, geboren am 30. März 1973 in Woippy (Frankreich), geschäftsansässig in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und

(c) Hr. Jean-Robert Bartolini, senior vice president, geboren am 10. November 1962 in Differdange (Luxembourg), geschäftsansässig in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, aktiert hiermit, dass auf Anfrage der oben genannten erschienenen Person, die vorliegende Ausfertigung in Englisch verfasst ist, welcher eine deutsche Übersetzung beiliegt. Auf Anfrage derselben erschienenen Person und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird der englische Text maßgebend sein.

Daraufhin wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg an dem zu Beginn genannten Tage in Luxemburg errichtet.

Nachdem die Urkunde der erschienenen Person vorgelesen wurde, unterzeichnete die erschienene Person gemeinsam mit dem Notar diese Originalurkunde.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mars 2009. Relation: LAC/2009/11837. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 AVR. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009047508/211/570.

(090054839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

Clervision Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5423 Ersange, 19, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 145.673.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf,

Le trois avril,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"IPLUX S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, en voie d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg,

représentée par Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 mars 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce en gros et en détail, via site internet, de produits de parapharmacie, et en particulier de lentilles de contact, de lunettes solaires et de tous produits cosmétiques liés à ces produits.

Elle pourra faire en outre toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "CLERVISION SARL", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Ersange.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, "IPLUX S.A."

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille neuf.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associée unique

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jacques NAESENS, gérant de société, né à Etterbeek (Belgique), le 16 juin 1951, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, 53, avenue Astrid.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-5423 Ersange, 19, rue du Village.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Beggiato, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 avril 2009. Relation LAC/2009/13866. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009047695/227/90.

(090055042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Rock Ridge RE 25, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.926.

Die Gesellschaft wurde am 6. September 2007 gegründet gemäß Urkunde vom Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg veröffentlicht im luxemburgischen Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg Nr. 2405 vom 24. Oktober 2007.

Die Bilanz vom 28. November 2008 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rock Ridge RE 25 S.à r.l., en liquidation volontaire

Unterschrift

Référence de publication: 2009047359/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03625. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090054709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

Campus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 127.737.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009047040/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02730. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090053867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Ceparno, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 10.101.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009047039/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02729. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090053868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Forum Funding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.663.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of March

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

FCWI Holdings Limited, an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at Walker House, Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Mr. Clément Labi, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on March 10th, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law"), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding

of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or securities of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitization transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Forum Funding Company S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific compartments of the Company.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Compartments

Art. 12. The board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the "Compartment" or the "Compartments"). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers creating such compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created

such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

D. Management

Art. 13. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not to be shareholder(s). The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 14. In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not either shareholders or not.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the sole manager or the board of managers.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A Manager and one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Companies Law.

Art. 20. The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The holders of shares of the Company relating to the other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company shall not attend such general meetings.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, of a decision of the shareholder (s), for the payment of dividends to the shares of the corresponding compartment.

Art. 23. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance will be automatically distributed to the shareholders within a period not exceeding five (5) years.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of managers shall determine from time to time.

The board of managers may decide to pay interim dividends to the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by the Articles.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

G. Audit

Art. 24. The Company is audited by a "réviseur d'entreprises", appointed by the sole manager of the Company, or in case of plurality of managers, by the board of managers of the Company, and chosen from the list of approved auditors held by the "Institut des Réviseurs d'Entreprises". The auditor's mandate is limited to one (1) year but may be renewed for an infinite number of times.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 25. Without prejudice to the provisions contained in article 12 of the Articles, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the board of managers of the Company without affecting any other existing compartment or the shareholders thereof.

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will

determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of each Compartment of the Company held by them.

Art. 27. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Securitisation Law and Companies Law and amendments thereto.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2009.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, FCWI Holdings Limited, prenamed, declared to subscribe the five hundred (500) shares and have them fully paid up by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Ms. Eve Chow, born on October 25th, 1974 in Singapore, with professional address at 117 Piccadilly, London W1J 7JU, United Kingdom;

- Mr. Mark W. Pearson, born on September 26th, 1961 in Texas, United States of America, having his professional address at 117 Piccadilly, London W1J 7JU, United Kingdom.

Category B Managers:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 103.336;

- Mr. Johan Dejans, born on November 17th, 1966 in Aarschot (Belgium), having his professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The Company is bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

3) The sole shareholder resolves to appoint KPMG Audit, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the Luxembourg laws, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 103.590, as independent auditor, for a period ending at the annual general meeting of the shareholder(s) to be held in 2010.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept mars

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

FCWI Holdings Limited, une exempted company soumise aux lois en vigueur aux Iles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représentée par Monsieur Clément Labi, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 10 mars 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation") et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique et financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Forum Funding Company S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision prise par une assemblée générale extraordinaire des associés selon les conditions édictées pour les amendements aux Statuts.

L'adresse du siège social de la Société peut être transférée au sein de la commune par une simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des succursales et autres bureaux, soit au Grand-duché du Luxembourg soit à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

Les parts sociales ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments déterminés de la Société.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des parts sociales.

Art. 9. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. La mort, la suspension des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers ou ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Compartiments

Art. 12. Le conseil de gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le "Compartiment" ou les "Compartiments"). Sauf disposition contraire dans la résolution du conseil de gérance créant un tel compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, sera liante vis-à-vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

La Société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories de parts sociales.

D. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Il(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 14. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le gérant unique ou le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité

simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de pluralité de gérants, chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les Statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de Loi sur les sociétés commerciales.

Art. 20. Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de parts sociales rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé ne pourront pas participer à ces assemblées générales.

F. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22 Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque Compartiment.

Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et la pratique courante. Par une décision des associés l'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun des comptes sera distribué comme dividendes aux parts sociales du Compartiment correspondant.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde sera automatiquement distribué aux associés dans une période n'excédant pas cinq (5) années.

Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le conseil de gérance déterminera périodiquement.

Le conseil de gérance pourra décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux parts sociales d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par le conseil de gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou par les Statuts.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts sociales au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

G. Révision des comptes

Art. 24. Les comptes de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises nommé le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance qui sera sélectionné de la liste de réviseurs approuvés tenu par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Le mandat de l'auditeur est limitée à un an, mais, peut être renouvelé infiniment.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 25. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 12 des Statuts, et sous réserve de l'autorisation des associés accordée lors d'une assemblée des associés statuant comme en matière de modification des Statuts, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses parts sociales pourront être rachetées par une décision du conseil de gérance de la Société sans avoir aucun effet sur les compartiments existants ou les associés de ces compartiments.

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de chaque Compartiment détenues dans la Société.

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation ou la Loi sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2009.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, FCWI Holdings Limited, prénommée, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-)

Décisions de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Madame Eve Chow, née le 25 octobre 1974 à Singapour, ayant son adresse professionnelle au 117 Piccadilly, London W1J 7JU, Royaume-Uni;

- Monsieur Mark W. Pearson, né le 26 septembre 1961 au Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 117 Piccadilly, London W1J 7JU, Royaume-Uni.

Gérants de Catégorie B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 103.336;

- Monsieur Johan Dejans, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social de la Société au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

3) L'associé unique décide de nommer KPMG Audit, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103.590, réviseur de la Société, pour une période s'achevant à la prochaine assemblée générale annuelle des associés devant se tenir en 2010.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. LABI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2009. Relation: LAC/2009/10784. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009047503/211/474.

(090054848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

Jeancel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 163-165, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.964.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009047043/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02734. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Access Net S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.647.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Azadine SEBBAHI, artisan, né à Créhange (France) le 10 décembre 1964, demeurant à F-54135 Mexy, 27, rue Jean Moulin;

2.- Madame Rachida BOUMESSAOUD-SEBBAHI, née à Verdun (France) le 9 juillet 1961, demeurant à F-57100 Thionville, 4, Cours de Rome.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de nettoyage avec commerce des articles de la branche.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "ACCESS NET S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Bous. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- Euros), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125.- Euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 11. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple(s) mandataire(s) de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Libération des parts sociales

Les CENT (100) parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Azadine SEBBAHI, préqualifié, soixante-dix parts sociales	70
2.- Madame Rachida BOUMESSAOUD-SEBBAHI, préqualifiée, trente parts sociales	30
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille EUR (1.000,- euros).

Décision de l'assemblée des associés

Ensuite, les associés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à 2.
2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Azadine SEBBAHI, prénommé, comme gérant technique
 - Madame Rachida BOUMESSAOUD-SEBBAHI, prénommée, comme gérante administrative.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant technique.

3. Le siège social est établi à L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SEBBAHI, R. BOUMESSAOUD-SEBBAHI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2009. Relation: LAC/2009/12709. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009047607/206/96.

(090054503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

A.R.G. Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.361.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009046686/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02075. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Parfumerie Gehlen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 22, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 26.854.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Pour PARFUMERIE GEHLEN S.A.R.L.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009046685/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01586. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Parfumerie Gehlen-Gare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 22, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 55.523.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Pour PARFUMERIE GEHLEN-GARE S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009046684/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01577. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Eagle 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 127.055.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la société en date du 27 mars 2009

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par Eagle JV S.à r.l., associé unique de la Société (l'Associé Unique) en date du 27 mars 2009, que:

- La Société a accepté la démission de Messieurs Ian Whitecourt et Craig Bass en tant que gérants de la Société avec effet au 27 mars 2009.

- Monsieur Robert Barnes, né le 20 octobre 1957 à Rinteln (Allemagne) et résidant professionnellement à Clarges House, 6-12 Clarges Street, London W1J 8AD, Royaume-Uni, a été nommé en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 27 mars 2009 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur Robert Barnes, gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait

Eagle 4 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009046615/5499/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02751. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Eagle 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 128.951.

—

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la société en date du 27 mars 2009

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par Eagle JV S.à r.l., associé unique de la Société (l'Associé Unique) en date du 27 mars 2009, que:

- La Société a accepté la démission de Messieurs Ian Whitecourt et Craig Bass en tant que gérants de la Société avec effet au 27 mars 2009.

- Monsieur Robert Barnes, né le 20 octobre 1957 à Rinteln (Allemagne) et résidant professionnellement à Clarges House, 6-12 Clarges Street, London W1J 8AD, Royaume-Uni, a été nommé en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 27 mars 2009 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur Robert Barnes, gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait
Eagle 7 S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009046612/5499/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02757. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

MD Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 6.621.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.224.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009046647/751/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02017. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Cadeaux Loschetter, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.075.

—

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cadeaux Loschetter S.à r.l.
Fiduciaire des Classes Moyennes
Signature

Référence de publication: 2009046707/1358/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00218. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Drivelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 81.634.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DRIVELUX S.A.
Fiduciaire des Classes Moyennes
Signature

Référence de publication: 2009046706/1358/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00219. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Cadeaux Loschetter, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 53.075.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cadeaux Loschetter S.à r.l.
Fiduciaire des Classes Moyennes
Signature

Référence de publication: 2009046708/1358/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00216. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Halian, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 101.520.

Le bilan au 31 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009046709/6326/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05288. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Zel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 116.202.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Fiduciaire DI FINO & Associés S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009046757/4507/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03154. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Icalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 90.065.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Fiduciaire DI FINO & Associés S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009046759/4507/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03148. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

BD Euro Industry Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 121.608.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Fiduciaire DI FINO & Associés S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009046761/4507/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03147. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Millenium Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 65.541.

Le bilan du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/4/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009046723/2256/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08713. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Everest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 92.047.

Le bilan du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/4/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009046722/2256/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08715. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.
